



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

*« Les Petits Riens » et Bruxelles-Propreté
enterrent leurs bulles!*

**Inauguration d'un nouveau site de récolte
de déchets recyclables/réutilisables
et présentation de la première bulle à vêtements enterrée du pays**

**Mardi 27 avril 2010 à 12h30
au coin de la chaussée de Bruxelles
et de la rue Massenet à Forest**

Des bulles à verre enterrées sont progressivement installées aux quatre coins de la Région bruxelloise. Celle inaugurée ce jour est la 20^{ème} à avoir été installée par Bruxelles-Propreté, en collaboration avec les services communaux.

Les bulles à verre enterrées présentent des avantages certains: leur capacité d'accueil de bouteilles, bocaux et flacons en verre est plus importante, elles appellent moins les dépôts sauvages que les bulles externes, et surtout, leur impact visuel et sonore est bien moindre que celui des bulles extérieures.

Pour rappel, c'est en juillet 2007 que le Gouvernement bruxellois a adopté le principe d'un subside aux communes (budget total: 750.000 euros) pour l'installation de bulles à verre enterrées. Il a ensuite été demandé aux communes d'identifier leur besoin en la matière et de les communiquer à l'Agence Bruxelles-Propreté de façon à pouvoir programmer l'agenda du placement. Au total, les communes ont identifié plus de 100 sites susceptibles d'accueillir les bulles à verre enterrées.

Depuis mars 2009, ce sont pas moins de 20 bulles qui ont été installées par l'Agence Bruxelles-Propreté sur le territoire de la Région bruxelloise (4 sites à Koekelberg, 4 à Evere, 3 à Etterbeek, 4 à Schaarbeek, 1 à la Ville de Bruxelles, 2 à Molenbeek, 1 à Ganshoren en une à Forest).

Le placement, en 2010, d'une vingtaine de sites de bulles enterrées supplémentaires est en cours d'analyse (1 à Bruxelles, 1 à Koekelberg, 1 à Saint-Gilles, 7 à Uccle, 2 ici à Forest, 4 à

Molenbeek et 5 à Jette). Les budgets (280.000 euros) sont prévus.

L'objectif est d'arriver à ce que les bulles à verre enterrées représentent **20% de l'ensemble des bulles à verre bruxelloises d'ici la fin de la législature**. Plus de 100 sites sur 506 sites seront en effet installés dans les 19 communes de la Région. Si, dans un premier temps, les bulles enterrées vont permettre de densifier le réseau de bulles à verre, dans un second temps, elles viendront remplacer certaines bulles extérieures, là où les incidences visuelles et sonores sont les plus dommageables (quartiers touristiques, d'autres particulièrement riches en patrimoine, etc).

Cette densification du réseau de bulles à verre intervient fort logiquement alors que le tri du verre a été imposé à tous les ménages bruxellois.

Depuis le 1^{er} janvier 2009 en effet, il est **interdit de jeter ses bouteilles, bocaux et flacons en verre dans son sac-poubelle, qu'il soit bleu ou blanc**. Les Bruxellois sont tenus de déposer leur verre dans les bulles à verre.

Après près d'un an et demi de mise en oeuvre de ce tri obligatoire du verre, les résultats sont spectaculaires. Depuis son entrée en vigueur, nous observons **une augmentation très significative** du verre dans les bulles à verre. En effet, si c'étaient **15.270 tonnes** de verre qui avaient été récoltées en 2008, **Bruxelles-Propreté en a collecté 17.360** en 2009! (+ 13,7 %) Et d'après les prévisions, en 2010, ce seront quelque **21.000 tonnes** qui seront récoltées dans les bulles! **De 2005 à 2010 (en 5 ans donc), le tonnage dans les bulles aura pratiquement doublé (passant de 11.111 tonnes à 21.000 tonnes)!**

Parallèlement, on assiste à une très nette **diminution** du verre dans les sacs bleus. Entre 2008 et 2009, nous passons de **1.051 tonnes** de verres à **412 tonnes de verres dans les sacs bleus!** Et 2010 voit cette tendance à la baisse se confirmer. Entre 2005 et 2009, la présence de verre dans les sacs bleus est passée de **4.769 tonnes à 412 tonnes**, soit une diminution de plus de **4.300 tonnes en 4 ans ! (-91,4 %!)**

Sur base de ces chiffres, nous pouvons estimer que plus de 85% de Bruxellois trient le verre.

Aujourd'hui, la grande nouveauté, c'est que les bulles de l'Agence Bruxelles-Propreté ne sont désormais plus les seules à être intégrées dans le sous-sol bruxellois. Elles ont « fait des petits » pourrait-on dire... **Grande première en Belgique:** les Forestois pourront dès à présent aller déposer les vêtements qu'ils ne souhaitent plus porter dans une bulle à vêtements enterrée de l'asbl « Les Petits Riens »! Plus discrète, de plus grande capacité, moins bruyante, elle offre une série d'avantages indéniables.

« Vous le voyez, conclut Emir Kir, la production, le mode de collecte et le traitement des déchets évoluent sans cesse à l'heure actuelle. Toutes les initiatives permettant à la fois de diminuer, de mieux recycler, de réutiliser ce que nous produisons comme déchets doivent être soutenues, dans la mesure de nos moyens. Nous nous y employons chaque année un peu plus.

En presque 6 ans, le chemin parcouru est à ce niveau impressionnant à Bruxelles. Les bulles à verre ont été dédoublées, elles sont aujourd'hui progressivement enterrées; le tri du verre était volontaire, il est devenu obligatoire; les déchets de jardins étaient ramassés en porte à porte dans 9 communes, ils le sont aujourd'hui dans 13 communes complètes + Haren et Neder-over-Heembeek pour Bruxelles-Ville (et le seront bientôt dans toutes, grâce au centre de biométhanisation); le tri des déchets était volontaire il est devenu obligatoire, etc.

Nous avons voulu aller chaque fois un pas plus loin, invitant d'abord le Bruxellois à poser certains gestes positifs puis l'y contraignant, en veillant chaque fois à l'informer et l'accompagner. C'est tout bénéfice pour notre environnement. »

Contacts presse:

- Pour le Cabinet d'Emir Kir: Fabienne Defrance 02/506.34.19 ou 0499/588.300
- Pour l'Agence Bruxelles-Propreté: Etienne Cornesse 02/778.08.48